



Vereinigung aktiver Senioren- und  
Selbsthilfe-Organisationen der Schweiz, 3000 Bern  
Fédération des Associations des  
retraités et de l'entraide en Suisse, 3000 Berne  
Federazione associazioni dei  
pensionati e d'autoaiuto in Svizzera, 3000 Berna

## **Groupe Membres individuels** **Règlement**

**Selon les statuts de la FARES (art.4, al.2) le groupe des membres individuels a les mêmes droits et devoirs que les membres collectifs de la FARES  
Ce qui n'est pas prévu par les statuts est fixé par les articles ci-dessous :**

- 1. Le GMI élit chaque année en son sein un comité de 3 membres ( président-e, secrétaire, membre)**
- 2. Le GMI tient au moins 2 séances par année. Il y traite notamment de propositions, et prend des décisions à leur sujet, à faire par son-sa président-e à certaines instances de la FARES, par l'intermédiaire de la co-présidence de la FARES.**
- 3. Les frais du GMI pour la location de locaux ou pour dédommagement des frais de la représentation au comité de la FARES et l'assemblée des délégués selon le règlement « remboursement des frais » de la FARE sont remboursés par la FARES.**
- 4. Pour toute question relative aux affaires courantes de la FARES, c'est la co-présidence qui est l'instance référente du-de la président-e du GMI**

Règlement accepté par le comité le 20.02.2013  
Il remplace le règlement du 28.6.2000